



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA REUNION  
COMMUNE DE SAINT BENOIT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE 28 MAI 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le Mardi 28 Mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la quatrième séance annuelle à la Salle de l'échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	22 Mai 2024
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	29
<i>Nombre de pouvoir</i>	5
<i>Nombre de votants</i>	34
<i>Suffrage exprimé</i>	34

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Augustin CAZAL - Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL - Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Jean François CATAN - Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART - Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA - Sabine SAUTRON - Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON - Jack TAVEL – Hans DIJOUX - AMAYE MANDINY Rose - Lyne - Sabrina RAMIN - LE CONSTANT Philippe - Jean Luc JULIE

**ETAIENT REPRESENTES :**

*Mme Sarah SALAH – ALY représentée par M. Patrice SELLY*

*Mme Angélique PEDRE représentée par M. Ridwane ISSA*

*Mme Sophie Marie AUDIFAX LEBON représentée par Mme Fara ARMOUGOM*

*M. Axel BOUCHER représenté par M. Patrice ELLAMA*

*Noëlle CHANE FAN représentée par Sabrina RAMIN*

*Mme Sabrina RAMIN – M. LE CONSTANT Philippe – M. Jean Luc JULIE ne participent pas au vote des rapports 036 05 2024 et 037 05 2024*

*M. Jean François CATAN quitte la séance avant le vote du rapport N° 040 05 2024*

Mairie

21 bis, Rue Georges Pompidou • 97470 Saint-Benoît • Ile de La Réunion  
Téléphone 0262 50 88 00

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240607-DEL040052024-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2024  
Date de réception préfecture : 07/06/2024



*M. Patrice ELLAMA ne participe pas au vote des rapports 047 05 2024 et 048 05 2024*

*Mme Christelle HOAREAU s'est absentée pour les votes des rapports 052 05 2024 et 053 05 2024*

**ETAIENT ABSENTS :**

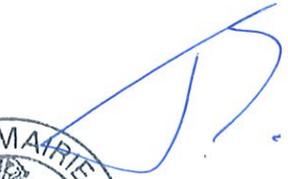
Marie Michèle MARIAYE - Alicia HAYANO -- Patrick DALLEAU – Valérie DIJOUX

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : M. Patrice BOULEVART a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (29 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>



**Acte rendu exécutoire**

- Par transmission en Préfecture le : **31 MAI 2024**
- Et publication ou notification le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240607-DEL040052024-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2024  
Date de réception préfecture : 07/06/2024



OBJET      ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Ville pilote des politiques publiques au service de la population de son territoire et de son rayonnement. Les associations de la commune y jouent un rôle prépondérant.

A ce titre, la Ville soutient le tissu associatif à travers l'attribution de subventions favorisant le maintien et/ou le développement de l'offre et ce, au plus près de la population.

Pour l'année 2024, la Ville a rappelé ses ambitions à travers des orientations stratégiques fortes et engagement conséquent avec une enveloppe de 2 006 676.20 € dédiée aux associations (hors écoles privées) soit une évolution de +14.62 % et accuse une progression de + 56.83 % par rapport aux montants attribués en 2020.

Les orientations stratégiques 2024 arrêtées sont les suivantes :

Politique publique concernée	Orientations
<b>Sport</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Développer la pratique sportive pour tous, à des fins éducatives, de santé et de loisirs ;</li><li>▪ Promouvoir des valeurs éducatives, citoyennes, laïques et républicaines du sport ;</li><li>▪ Mettre en place d'une tarification sociale et solidaire auprès de la population ;</li><li>▪ Développer le potentiel de tous jusqu'au plus haut niveau</li><li>▪ Promouvoir la place des femmes dans le champ sportif et la mixité des pratiques</li></ul>
<b>Culture</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Valoriser et transmettre le patrimoine culturel matériel et immatériel ;</li><li>▪ Démocratiser l'accès à la culture et aux pratiques culturelles notamment dans les quartiers prioritaires ;</li><li>▪ Développer le spectacle vivant (théâtre, musique...).</li><li>▪ Participer aux grandes manifestations culturelles du territoire (ex : fête de la musique, semaine créole, fête du 20 désamb...)</li></ul>
<b>Insertion et Economie solidaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Faciliter l'inclusion sociale et professionnelle des bénédictins et bénédictines sans emploi et/ou rencontrant des difficultés périphériques ;</li><li>▪ Développer des Ateliers Chantiers d'Insertion innovants (numérique, agriculture, protection sanitaire, service à la personne...)</li></ul>
<b>Enfance/ Jeunesse</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Développer l'offre d'accueil du jeune enfant notamment en quartier prioritaire ;</li><li>▪ Promouvoir la réussite éducative en accompagnant les enfants de 6 ans et plus dans leur scolarité (ex : soutien scolaire, utilisation des outils liés à leur scolarité (pronote...)) ;</li><li>▪ Favoriser l'épanouissement de l'enfant et du jeune en proposant des actions socio-éducatives, culturelles et/ou sportive sur les différents temps (périscolaire, pause méridienne, accueil collectif de mineurs...)</li></ul>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240607-DEL040052024-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2024  
Date de réception préfecture : 07/06/2024



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Développer des actions de soutien à la parentalité.</i></li> </ul>
<b>Santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Promouvoir une éducation saine et équilibrée par la mise en œuvre d'ateliers ;</i></li> <li>▪ <i>Sensibiliser aux addictions (psychoactifs, cyber...), aux maladies cardiovasculaires pour améliorer la santé physique et mentale ;</i></li> <li>▪ <i>Améliorer le cadre de vie par des ateliers de sensibilisation auprès de la population (jardins partagés...)</i></li> </ul>
<b>Proximité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs ;</i></li> <li>▪ <i>Agir pour une éducation au respect de l'environnement et la citoyenneté ;</i></li> <li>▪ <i>Faire ensemble et partager l'animation sociale sur le quartier.</i></li> </ul>
<b>Social</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Lutter contre les exclusions et les inégalités sociales, sanitaires, économiques et culturelles par le biais d'actions innovantes incluant des accompagnements spécifiques ;</i></li> </ul>

Par conséquent, après instruction des dossiers de demandes par les services concernés et avis favorable de la commission d'attribution des subventions, vous trouverez en annexe un tableau détaillé des montants attribués par associations pour l'année 2024.

Ceci étant exposé, le Maire demande à l'Assemblée d'adopter les termes du présent rapport et de :

- Réserver les crédits du budget communal 2024 les sommes correspondantes à la répartition du tableau annexé ;
- Fixer les modalités de versement des subventions par voie de convention selon la législation en vigueur ;
- Et de lui permettre de signer tous les documents y afférents.

La Commission de « la Cohésion Sociale » qui s'est réunie le mardi 21 mai 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

---

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission d'attribution des subventions,

Vu l'avis favorable de La Commission de la Cohésion Sociale,

**APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A LA MAJORITE  
(Abstentions de M. Philippe LE CONSTANT – Mme Sabrina RAMIN  
et M. Jean Luc JULIE)**

- De réserver les crédits du budget communal 2024 les sommes correspondantes à la répartition du tableau annexé ;
- De fixer les modalités de versement des subventions par voie de convention selon la législation en vigueur ;
- Et de permettre au Maire de signer tous les documents y afférents.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240607-DEL040052024-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2024  
Date de réception préfecture : 07/06/2024



Nombre de votant : ... ..... 33  
Pour : ..... 30  
Contre : ..... 0  
Abstentions : ..... 3

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>



*Acte rendu exécutoire*

- *Par transmission en Préfecture le : 07 JUIN 2024*
- *Et publication ou notification le :*
- *Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :*

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240607-DEL040052024-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2024  
Date de réception préfecture : 07/06/2024

